



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**EXPOSITION KIJNO 2024 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE
REPRÉSENTATION AVEC L'ASSOCIATION L'EXPRESSIVE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise une grande exposition rétrospective intitulée *Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles* du 23 mars au 4 août 2024 à Labanque,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre un programme d'actions culturelles ayant pour objectif de faire connaître l'œuvre de l'artiste et de médiatiser l'exposition et la donation Kijno,

Considérant que l'Association *l'Expressive*, qui propose un concert du groupe « Les sans pattes » dans lequel joue l'artiste Robert Combas présent dans l'exposition rétrospective de Ladislav Kijno, réunit toutes les compétences pour présenter un concert le soir du vernissage,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de cession de droits de représentation avec l'Association *l'Expressive* située Feyzin (69320) au 18 rue des Razes, ayant pour objet l'organisation d'un concert du groupe « Les Sans Pattes » à l'occasion de l'exposition *Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles*, d'une durée allant de la notification au 22 mars 2024, pour un montant forfaitaire de 8 271,20 euros toutes taxes comprises,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de production et de cession de droits de représentation avec l'Association *l'Expressive* ayant son siège à Feyzin (69320), 18 rue des Razes, ayant pour objet l'organisation d'un concert du groupe « Les Sans Pattes » à l'occasion de l'exposition *Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles*, d'une durée allant de la notification au 22 mars 2024, pour un montant forfaitaire de 8 271,20 euros toutes taxes comprises qui comprend la rémunération du groupe, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20.FEV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21.FEV. 2024**

Et de la publication le : **21.FEV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien